

RAPPORT N° 324 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 26 FEVRIER 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 19 au 26 février 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi les cas de sept (7) personnes qui ont été blessées dans une explosion de grenade déclenchée par un Imbonerakure en province de Cibitoke et d'un (1) homme qui a été arbitrairement arrêté en mairie de Bujumbura.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la matinée de lundi 21 février 2021, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée a été découvert par des passants étendu dans un buisson situé tout près de la rivière Gikoma, sur la colline et zone de Bugarama, dans la commune et province de Muramvya (centre du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime était tout nu, ce qui laisse penser que ses bourreaux l'auraient violée avant de la tuer par strangulation.

- Dans la nuit de lundi 21 février 2022 vers 20 heures, un homme connu sous le nom de Charles Hatungimana, âgée de 55 ans, a été tué à coups de poignard par un vendeur de brochettes de porc prénommé Balthazar sur la colline de Rusosoro de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, Charles Hatungimana avait contracté dans la journée une dette de cinq cents francs burundais (500 Fbu) pour une brochette de porc envers

Balthazar et, quand celui-ci lui a demandé de payer, le débiteur lui a répondu qu'il n'avait pas d'argent. C'est ainsi qu'il l'a poignardé au niveau des côtes et il est mort sur-le-champ.

Les mêmes sources ont précisé que le bourreau a tenté de fuir après coup mais qu'il a été rattrapé par des habitants en colère qui ont voulu se faire justice n'eût été l'intervention rapide de la police qui a appréhendé l'auteur pour une poursuite judiciaire.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans l'après-midi de mardi 22 février 2022 vers 16 heures, 7 personnes ont été grièvement blessées dans une explosion d'une grenade sur la colline de Gasenyi, au chef-lieu de la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, l'auteur de l'explosion de cette grenade est un Imbonerakure (une ligue des jeunes affiliés au Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie [CNDD-FDD]) connu sous le nom de Laurent Isaac Nimbona qui voulait se venger de son voisin, Kwizera Bahati, qu'il accusait de lui avoir volé du maïs qu'il avait exposé au soleil dans la cour de son domicile. Après un moment de chamaillerie, Laurent Isaac Nimbona est rentré en colère dans sa maison pour prendre une grenade qu'il a fait immédiatement exploser. Comme dégâts enregistrés, 7 personnes ont été grièvement blessées dont l'auteur lui-même qui a été blessé à la poitrine et évacué à l'hôpital de Cibitoke pour des soins. Deux enfants ont été identifiés parmi les blessés dont Enoch Nsengiyumva de 11 ans blessé au bras et dépêché au dispensaire de Ruhagarika situé sur la colline de Gasenyi et Carine Uwingabire de 9 ans blessée au niveau des côtes et évacuée à la clinique Ubuntu pour une prise en charge médicale.

3. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Dans l'après-midi de mardi 22 février 2022 vers 13 heures, un homme prénommé Ferdinand alias Kabizi, natif de la zone de Mugongo de la commune de Mugongo-Manga, en province de Bujumbura, a été arbitrairement arrêté sous forme d'enlèvement par des individus non identifiés sur le Pont de la République situé sur le boulevard Mwezi Gisabo (appelé anciennement le boulevard du 28 novembre) au quartier de Mutanga-Nord, zone de Gihosha, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Ferdinand a reçu un appel téléphonique de la part d'une personne lui demandant de venir à sa rencontre au Pont de la République et, quand il est parti pour répondre à ce rendez-vous, il n'est pas revenu. Il travaillait dans un cabaret se trouvant en zone de Nyakabiga et habitait la 9^{ème} avenue au quartier de Nyakabiga III dans la même zone.

D'après la même source, Ferdinand a appelé l'un des voisins après son enlèvement et l'a informé que ses ravisseurs l'emmenaient au cachot de la zone de Gihosha où il demeure détenu sans qu'il soit informé des motifs de son arrestation.

SOS-Torture Burundi condamne fermement la violation des règles substantielles et procédurales de protection de la liberté individuelle contenues notamment dans le code de procédure pénale en vigueur au Burundi et en appelle aux autorités judiciaires et policières à faire strictement respecter les règles du code de procédure pénale relatives à la conduite des enquêtes judiciaires et plus particulièrement à la privation de liberté.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.